

***Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin***

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2019

Le Cinq Juin Deux mille dix neuf à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 Rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 27 Mai 2019

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 15

Etaient présents : BARBEAU Christian, BARTHES Renaud, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, JAVELLE Marie-Claude, LAIR Benoit, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PLU Mathilde et REVEL Marie-Line.

Excusés : AUBRY CHABLE Manuella, CHENNOUKH Fatima (Pouvoir donné à REVEL Marie-Line), COCHONNEAU Laurent (Pouvoir donné à BARBEAU Christian), FOURNIER Colette (Pouvoir donné à JAVELLE Marie-Claude).

Secrétaire de séance : Benoit LAIR

Ordre du jour :

- 1 – Choix de l'entreprise pour le Lot 6 (Menuiseries intérieures)
- 2 - Choix des emprunts pour les travaux d'extension du gymnase,
- 3 – Détermination des ratios « promus – promouvables » pour les avancements de grade,
- 4 – Délibération pour l'ouverture de poste suite à avancement de grade,
- 5 – Affaires Diverses
 - * Assurance dommages / ouvrage
 - * Point sur les travaux d'extension du gymnase

01 – ATTRIBUTION DU LOT 6 DANS LE CADRE DES MARCHES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé selon une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics pour des travaux d'exécution pour l'opération d'extension du gymnase intercommunal.

Une troisième consultation a du être lancée pour l'attribution du lot 6. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ont été attribués dans la délibération n° 06 du 20 Mars 2019.

Conformément au règlement de la consultation, les critères pour le jugement et le classement des offres sont :

- le prix des prestations : 60 %
- la valeur technique des prestations : 40 %

L'étude des offres a été faite en collaboration avec le Cabinet d'Architecte CAZALS.

Un classement a été établi selon les critères cités précédemment.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre ci-après la mieux classée :

Lot n°6 / Menuiseries intérieures : Entreprise LEROI pour un montant de 20 781,91 € HT

Entendu cet exposé, les membres du Comité Syndical retiennent à l'unanimité cette offre et autorisent Monsieur le Président à signer le marchés de travaux.

02 – EMPRUNTS

Monsieur le Président informe les membres du SIVOM qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de pour la réalisation des travaux d'extension du gymnase et l'acquisition de matériels et aménagements divers. Après réflexion il est décidé de contracter trois emprunts différents : un sur le court terme (3 ans) pour l'avance de la TVA et DETR de 501 500 €, un sur le moyen terme (5 ou 8 ans) pour les achats et aménagements divers d'un montant de 112 000 € et un sur le long terme (10 ou 15 ans) pour les travaux de construction d'un montant de 641 000€.

Après avoir pris contact avec plusieurs établissements bancaires seul le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole nous ont répondu.

Ci dessous leur proposition :

Périodicité de remboursement trimestrielle pour les trois emprunts

** Pour l'emprunt sur le court terme : Prêt relais TVA et DETR 501 500 €*

Durée (en année)	03
- CREDIT MUTUEL :	
Taux	0,34 %
Echéance	426,28 €
Frais de dossier :	500 €

- CREDIT AGRICOLE :

Taux révisable indexé sur l'EURIBOR à ce jour	0,484 %
Frais de dossier :	400 €

Après délibération le choix du Comité syndical s'est porté à l'unanimité sur la proposition du Crédit Mutuel au taux de 0,34 % soit 426,28 € d'échéance trimestrielle ne représentant que les intérêts. Les membres du SIVOM autorisent Monsieur le Président a signé le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt.

** Pour l'emprunt sur le moyen terme : 112 000 €*

Durée (en année)	05	08
- CREDIT MUTUEL :		
Taux	0,40 %	0,59 %
Echéance	5658,99 €	3585,83 €
Frais de dossier :	110 €	

- CREDIT AGRICOLE :

Taux	0,43 %	0,59 %
Frais de dossier :	80 €	

Après délibération le choix du Comité syndical s'est porté à l'unanimité sur la proposition du Crédit Mutuel au taux de 0,59 % soit 3 585,83 € d'échéance trimestrielle sur 8 ans. Les membres du SIVOM autorisent Monsieur le Président a signé le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt.

* Pour l'emprunt sur le long terme : 641 000 €

Durée (en année)	10	15
- CREDIT MUTUEL :		
Taux	0,80 %	1,27 %
Echéance	16 690,56 €	11 750,11 €

Frais de dossier : 640 €

- CREDIT AGRICOLE :

Taux	0,65 %	0,84 %
------	--------	--------

Frais de dossier : 500 €

Après délibération le choix du Comité syndical s'est porté à l'unanimité sur la proposition du Crédit Agricole au taux de 0,84 %, échéance trimestrielle constante sur 15 ans. Les membres du SIVOM autorisent Monsieur le Président a signé le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt.

03 – DETERMINATION DES RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES »

Le Président rappelle à l'assemblée que :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 14 Mai 2019,

Le Président propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2019 le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **FIXE** le ratio commun à tous les cadres d'emploi pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur à 100 % pour 2019 et les années suivantes.

04 – OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Madame DEVEZE Catherine est inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi par le Centre de Gestion avec avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 Mars 2019.

Compte tenu de la délibération permettant de déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ouvrir le poste et de modifier le tableau des emplois permanents au titre de l'année 2019 comme suit :

GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} Classe	Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} Classe

Après délibération le Comité syndical :

- VALIDE la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus et à compter du 1^{er} Août 2019 MODIFIE le Poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} Classe,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

1) Assurance dommages - ouvrage : Deux cabinets d'assurance ont été contacté afin de nous établir un devis pour la souscription d'un contrat d'assurance dommages / ouvrage pour les travaux d'extension du gymnase, la SMABTP ET MMA.

2) Avancement des travaux :

Un état d'avancement des travaux au gymnase est fait, le début d'intervention des entreprises est prévu le 1^{er} Juillet 2019 et la fin vers fin Mars 2020.

3) Contrats agents :

Un point est fait sur les différents contrats des agents contractuels. Il est décidé de renouveler le contrat de Maxime LHOMMEAU, Adjoint technique pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Septembre et de stagiairiser Romain ALGUACIL, Adjoint d'animation étant donné que M. REILLON Aurélien a fait une demande de prolongation de trois ans de sa disponibilité.

4) Forum des Associations : Le prochain forum des associations aura lieu le Samedi 07 Septembre 2019 de 14 h à 17 h à la salle des fêtes « La Belinoise »

M. LANGLOIS fait part à l'assemblée d'une plainte de riverains concernant l'entretien des espaces verts autour de la salle « La Belinoise ».

Fin de la réunion à 21 h 45

Prochaine réunion : le 11 Septembre 2019